Image not found or type unknown

Règlement partiel d'honoraires d'avocat

Par **échinacéa**, le **09/03/2023** à **12:30**

Bonjour

6 frères et soeurs entamment 1 procédure aux affaires familiales pour récupérer 1 partie de leur héritage qui a été attribuée à 1 personne illégitime sur 1 testament rédigé par manuscrit par soi disant le défunt, les 6 héritiers ont pris 1 avocat.

Parmi eux il y en a qui ont droit à l'aide juridictionnelle (dont mon conjoint) peut-il régler sa part d'honoraires avec l'aide juridictionnelle, sachant que les honoraires sobt facturées globalement aux 6 héritiers.

Merçi de votre réponse

Par **Visiteur**, le **09/03/2023** à **13:43**

BONJOUR

Désolé, mais là la lecture de votre sujet, je ne vous pas où il y aurait problème, sachant que chacun des 6 paie sa part ?

Par **youris**, le **09/03/2023** à **13:53**

bonjour,

il faut que l'avocat choisi accepte l'aide juridictionnelle et que l'aide jridictionnelle soit accordée à votre mari.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés